



Compte-rendu des réunions du Conseil

REUNION DU 05/09/2003

Suite à la construction de la chaufferie bois qui alimente en chauffage l'école, la mairie, le local associatif, les logements de l'école et du presbytère, la garderie, la cantine, l'église, la salle Semailles au Vent et la Maison de Retraite privée « La Rêverie », un budget annexe avec option TVA a été créé. Ce budget est équilibré en section d'exploitation à la somme de 39100€ et en section d'investissement à la somme de 157850€. L'amortissement des installations a été fixé à 50 ans. L'abonnement annuel HT est fixé à 11599.02€ pour la maison de retraite et à 5850.98€ pour la commune. Le prix du Kilo-watt est fixé à 0.03€ HT. la commune se fera rembourser la part de chaque locataire.

Le Conseil a émis un avis favorable pour le dossier d'enquête publique préalable à la déclaration d'intérêt général des travaux d'entretien et de restauration du Clain amont et de ses affluents par le Syndicat Mixte du Clain Sud, à l'établissement de droits de passage sur les propriétés privées et à l'aménagement d'ouvrages, remblais et épis dans le lit mineur des cours d'eau.

A été décidée, pour la création d'un lotissement de 5 lots, l'acquisition de terrains d'une superficie de 10770m², appartenant à Monsieur Gérard BAUDOIX sis route de Bernais pour un coût de 9500€.

Les dossiers d'assainissement individuel devront désormais être déposés auprès du Syndicat d'eau de Charroux, qui assure cette compétence.

Deux enquêtes publiques seront ouvertes en mairie à compter du 27 octobre. L'une concerne le reclassement en voies communales des chemins ruraux pour lesquels la commune a bénéficié d'une subvention DGE pour leur remise en état, l'autre concerne le projet d'aliénation d'une portion du chemin rural de « Lallier ».

Dans le cadre de l'aménagement de la salle des fêtes, un lave vaisselle a été installé pour un coût de 2842€.

L'étude pour le curage des lagunes et l'épandage des boues est terminée. Dès que les autorisations administratives seront obtenues, ces travaux seront effectués en temps voulu.

INTERVENTIONS DES CONSEILLERS

- Mme RIBARDIERE :
Tailler ou enlever les rosiers devant l'école
- M. REMAUD :
Où en est le nettoyage des lagunes?
Monsieur le Maire confirme que l'étude est terminée et que dès les autorisations administratives obtenues, les travaux seront effectués
- M. VIGNAUD
Nécessité de bordures et trottoirs à la cité du Plan d'Eau. Monsieur le Maire l'informe qu'un devis a été demandé à l'Entreprise ARLAUD.
- Mme CHEVAIS
Signaler l'école et poser les panneaux et miroirs. Monsieur le Maire l'informe que les miroirs seront posés prochainement. La pose des panneaux rue Alfred Bouchard sera envisagée après la fin des travaux à la chaufferie collective.

REUNION DU 03/10/2003

Le Conseil Municipal invite les propriétaires ayant constaté des dégâts à leurs bâtiments suite à la sécheresse, à déposer un dossier en mairie.

Dans le cadre de la réorganisation du cimetière, des panneaux d'affichage seront installés aux entrées pour un coût de 1315€ HT. Les personnes concernées par des emplacements non concédés signalés par de petits panneaux, sont priées de se renseigner en mairie.

Afin de procéder au nettoyage des projecteurs et au changement d'une lampe grillée, une nacelle sera louée pour un coût de 380€.

Le coût pour la réparation de la pompe du stade, détériorée suite à l'orage s'élève à 538€. Une déclaration a été faite à l'assurance

L'achat d'une chambre froide d'occasion en inox pour la salle des fêtes est envisagé.

INTERVENTIONS DES CONSEILLERS

- Mme LEOBET :
Carrelage et plinthes cassés à la salle des fêtes.
- M. BERNARDIE
Fissures sur les murs de la salle des fêtes peut être dues à la sécheresse.
- Mme RIBARDIERE
A l'école maternelle, les parents passent dans les toilettes des enfants. La solution serait de fermer cette porte au heures d'entrée et de sortie des élèves et d'envisager un aménagement ultérieur.
- M. REMAUD
Chemin rural du Courteille à la route d'Usson détérioré.
Un verrou des toilettes de l'école primaire est cassé.
- M. BACHELIER
Besoin de cailloux dans les chemins ruraux.
Le fossé est bouché sur la route de St Martin à hauteur de Lavaud
- M. GUINAULT
Où en est le projet d'installation de relais de téléphonie mobile.
- Mme CHEVAIS
Les miroirs qui ont été posés doivent être réglés.

RAPPEL DES HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

lundi : 13h30-16h30
Mardi.....: 8h-12h & 13h30-16h30
Mercredi...: 8h-12h & 13h30-18h
Jeudi.....: 13h30-16h30
vendredi.: 8h-12h30
1er samedi du mois : 10h-12h

FERMETURE DE LA MAIRIE POUR CONGES

La mairie sera fermée du 20 décembre au 3 janvier inclus.
En cas d'urgence, s'adresser au Maire ou aux Adjoints

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

1) CITOYENS FRANCAIS

Songez à vous faire inscrire avant le 31 décembre 2003

- si vous êtes nouveau résident sur la commune
- Si vous êtes né(e) avant le 1er mars 1986

Vous munir d'une pièce d'identité, de votre carte d'électeur si vous étiez auparavant inscrit(e) dans une autre commune et d'un justificatif de domicile.

2) CITOYENS EUROPEENS

La participation des citoyens de l'Union Européenne aux élections municipales et au Parlement Européen est subordonnée à leur inscription sur les listes complémentaires, avant le 31 décembre. Les intéressés conservent le libre choix de s'inscrire sur l'une et/ou l'autre de ces listes. Les conditions d'inscription sont les suivantes :

- être domicilié(e) dans la commune ou y avoir une résidence réelle depuis plus de 6 mois.
- Être ressortant de l'un des états de l'Union Européenne
- Attester jouir de ses droits civiques.

ATELIERS POUR LES ENFANTS DE 0 A 6 ANS

La Mutuelle Petite Enfance de Gençay « section les Loupiots » organisera des ateliers pour les enfants de 0 à 6 ans à la salle « Semailles au Vents » à Château-Garnier les lundis 17 novembre et 15 décembre 2003 de 9h30 à 11h30.

Ces ateliers seront animés par Laurence LEVRAULT, éducatrice de jeunes enfants.

Le planning 2004 vous sera communiqué dès que nous en aurons connaissance.

Nous comptons sur vous, pour venir partager avec vos enfants, un moment de jeu convivial.

CHALLENGE DES ILLUMINATIONS DE FIN D'ANNEE

Comme l'an passé, nous vous invitons à participer au challenge des illuminations.

Celui-ci a pour but de donner un air de fête à notre commune. Cette année, outre le prix des maisons illuminées et de la décoration de jour, sera également reconnu le village le plus lumineux.

Le jury sera composé des personnes ayant été récompensées en 2002. Il délibérera dans la semaine du 22 au 28 décembre .

CHAUFFERIE COLLECTIVE

La chaufferie collective aux plaquettes de bois, qui alimente les écoles, la mairie, le local associatif, les logements de l'école et du presbytère, la cantine et la Maison de Retraite, est en service depuis le 16 octobre

SERVICE NATIONAL

Le recensement militaire est obligatoire à 16 ans. Présentez vous à la Mairie muni du livret de famille de vos parents.

Un récépissé d'inscription, obligatoire pour nombre de démarches vous sera délivré.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

La commune de Château-Garnier fait partie des communes pour lesquelles un recensement de la population sera effectué à partir de janvier 2004.

Nous vous demandons de réserver le meilleur accueil à l'agent recenseur.

Afin de préparer au mieux ces opérations, il serait souhaitable que les nouveaux habitants se présentent à la mairie au plus tôt.

COLLECTE DE VETEMENTS ET DE TEXTILES

**Donnez vos vêtements et textiles au profit de
L'ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE**

Les sacs sont à déposer au dépôt de la commune avant le jeudi 13 novembre

ETAT CIVIL

DECES :

- RIVAUD Guy : le 24 septembre

MARIAGE :

- MONJAUZE Marie et PRIOUL Gurvan : le 20 septembre
- MAROUBEIX Laurence et ROUET Bruno : le 27 septembre